



finansol

ZOOM

SUR LA FINANCE SOLIDAIRE

2018





## EDITO

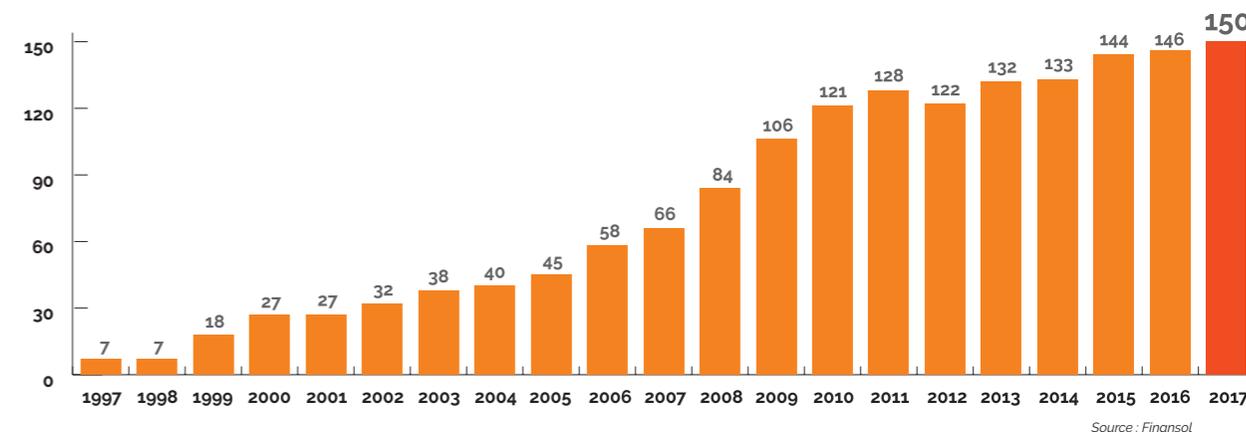
Cette 6<sup>ème</sup> édition du zoom sur la finance solidaire décrypte les grandes tendances de la finance solidaire sur l'année 2017, en proposant pour la première fois un dossier thématique, dédié à la finance solidaire orientée vers la solidarité internationale. Celui-ci est abordé de manière transversale, en analysant aussi bien le volet ressources que ses différents emplois.

La finance solidaire a poursuivi son ascension en 2017, attestant cette année encore du dynamisme des différents acteurs qui assurent son succès. Les indicateurs clés ont globalement progressé, atteignant pour certains des niveaux record. Ces bons résultats ont notamment été possibles grâce à un cadre fiscal et réglementaire plutôt favorable au développement de la finance solidaire, bien qu'encore perfectible comme en matière d'assurance-vie.

À l'heure actuelle, ce cadre est plus incertain, avec un risque de baisse des ressources qui sont indispensables aux entreprises solidaires pour financer leurs activités. Finansol est, en effet, en discussion avec les pouvoirs publics dans le cadre de la loi PACTE et du projet de loi de finances 2019 sur de nombreux sujets déterminants pour l'avenir de la finance solidaire : épargne salariale, épargne retraite, assurance-vie, révision de l'agrément ESUS ou encore actionnariat citoyen solidaire. Nous espérons vivement que les changements législatifs à venir seront de nature à amplifier les résultats 2017 ou du moins, à ne pas casser la dynamique de croissance observée depuis une dizaine d'années.

Frédéric Fourier, responsable de l'Observatoire de la finance solidaire

## Le nombre de placements labellisés Finansol (au 31/12)



**Depuis plus de 20 ans, le label Finansol est décerné à des placements solidaires dont le nombre n'a pas cessé d'augmenter, pour atteindre le seuil symbolique de 150 au 31/12/2017.**

En 2017, le Comité du label Finansol a attribué le label à 8 nouveaux placements et l'a retiré à 4 autres. Les produits qui ont reçu le label sont très variés, avec un fonds d'épargne salariale solidaire d'AG2R LA MONDIALE, des actions non cotées d'entreprises solidaires (Urban Coop, Les 3 Colonnes, Planetic), le fonds de Sigma Gestion dédié à l'immobilier solidaire, le nouveau FIP de la MAIF, le Livret Paris Partage du Crédit Municipal de Paris et pour la première fois un portefeuille électronique, celui de LITA.co.

Unique label positionné sur la finance solidaire en France, il repose sur de nombreux critères dont les principaux sont la solidarité, la transparence et la politique de commercialisation mise en place par les établissements. D'autres critères viennent compléter le Règlement du label Finansol avec des dispositions propres à chaque catégorie de produits. Par exemple, pour les placements financiers (OPC), le niveau des frais annuels de gestion et la qualité des actifs non solidaires sont étudiés par le Comité du label.

Organe indépendant de l'association Finansol, le Comité a notamment pour mission d'attribuer ou de retirer le label et de contrôler annuellement l'ensemble des placements déjà labellisés. Il est composé de quinze experts issus des milieux financiers, associatifs, syndicaux, universitaires et des médias, sous la présidence actuelle d'Isabelle Guénard-Malaussène. En 2017, deux nouveaux membres ont intégré

le Comité : Adelphe de Taxis du Poët, expert du secteur des coopératives, et François Marc, expert en finance.

**L'an passé, le Comité a renouvelé le Règlement du label Finansol en y apportant plusieurs précisions et évolutions.**

Le Règlement a ainsi été mis en cohérence avec les statuts de l'association et la charte de l'adhérent pour proposer des définitions communes sur l'ensemble des champs de la finance solidaire. Parmi les points qui ont été précisés figurent, entre autres, le périmètre des produits labellisés, la notion d'activité solidaire ainsi que les catégories de placements labellissables. Enfin, le champ d'application géographique du label a été étendu : un produit de droit étranger peut être candidat au label Finansol à condition d'avoir au moins un épargnant ou investisseur en France.

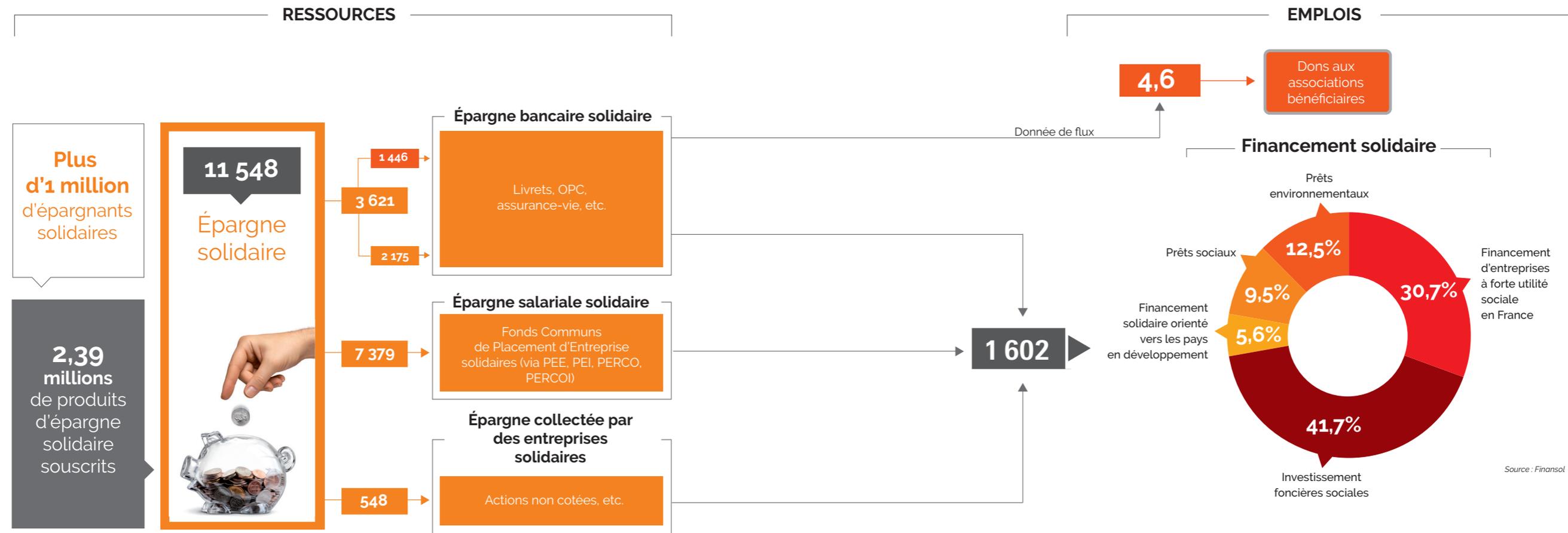
**Le Conseil d'Administration de Finansol a validé en décembre 2017 le nouveau Règlement du label proposé par le Comité, applicable depuis le 1<sup>er</sup> février 2018.**

Tout au long de l'année 2017, l'association a célébré les 20 ans de son label, en partenariat avec la Banque de France, avec la création de nombreux outils dédiés (bande dessinée, vidéo humoristique, etc.) et la réalisation d'une étude unique en son genre intitulée « 20 ans du label Finansol : l'innovation financière au service de la solidarité », publiée en décembre 2017.



# LES RELATIONS DE LA FINANCE SOLIDAIRE

(Données de stock exprimées en M€, au 31/12/2017)



Le schéma des relations de la finance solidaire met en relief les étapes et les intermédiaires qui relient les épargnants et les investisseurs aux différents projets soutenus par l'épargne solidaire. La présentation de ce circuit distingue, d'une part, les ressources (épargne solidaire), et d'autre part, les emplois (financement solidaire, dons).

Les ressources collectées proviennent des différents placements solidaires. Les épargnants peuvent souscrire ces produits d'épargne via leur banque ou mutuelle d'assurance (épargne bancaire solidaire), via leur entreprise (épargne salariale solidaire) ou directement en optant pour l'un des placements proposés par les entreprises et financeurs solidaires, principalement la souscription de parts de capital

(épargne collectée par les entreprises solidaires).

Au 31/12/2017, ce sont plus de **2,4 millions** de produits d'épargne solidaire qui ont été souscrits par des particuliers et des investisseurs institutionnels, pour un montant cumulé de **11,55 Mds€** placés. 63,9% de ce montant est issu de l'épargne salariale solidaire, 31,4% de l'épargne bancaire solidaire et 4,7% des placements proposés par les entreprises solidaires.

Les emplois sont répartis selon les deux mécanismes de solidarité : le **financement solidaire** et le **partage** (versement de tout ou partie de la performance des placements sous forme de dons aux associations partenaires).

En 2017, un peu plus de 4,6 M€ de dons ont été versés à 113 associations bénéficiaires par l'intermédiaire des différents mécanismes de partage mis en place.

L'encours du financement solidaire est quant à lui ventilé en différentes catégories : le financement d'entreprises à forte utilité sociale en France, les investissements des foncières sociales, les financements solidaires orientés vers les pays en développement (PED), les prêts sociaux et les prêts environnementaux à des particuliers.

L'encours de financement solidaire s'élève, au 31 décembre 2017, à **1,6 Md€** (+ 8,9%). Après une légère baisse en 2016, ce montant est de nouveau en hausse, à un niveau toutefois

inférieur à celui de la ressource (+18,3%). Cela s'explique notamment par le décalage temporel qui existe entre la collecte et son utilisation. De plus, l'encours d'épargne solidaire inclut également l'épargne de partage, non prise en compte dans le calcul du financement solidaire.

Les financements solidaires restent principalement orientés vers le logement/l'hébergement social et le financement d'entreprises à forte utilité sociale en France. Ils concentrent tous deux près de trois quarts des financements solidaires (72,4%), devant les prêts sociaux et environnementaux accordés aux particuliers (22%) et le financement de projets solidaires dans les pays en développement (5,6%).

Source : Finansol

# L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

## L'encours de l'épargne solidaire (en M€, au 31/12)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Épargne collectée par les entreprises solidaires	348	395	429	474	444	502	548
Actions non cotées	259	295	324	367	428	484	527
Autres placements	89	100	105	107	16	18	21
Épargne bancaire solidaire	1 479	1 718	1 894	2 225	2 819	3 059	3 621
Comptes sur livret	714	823	895	1 105	1 522	1 668	1 976
Dépôts à terme	1	1	1	113	195	198	185
OPC	699	832	902	864	937	1012	1272
Contrats d'assurance-vie	65	62	96	143	165	181	188
Épargne salariale solidaire	1 721	2 577	3 695	4 137	5 195	6 204	7 379
<b>TOTAL</b>	<b>3 548</b>	<b>4 690</b>	<b>6 018</b>	<b>6 836</b>	<b>8 458</b>	<b>9 765</b>	<b>11 548</b>

Source : Finansol

## Part des OPC dans l'encours d'épargne solidaire (au 31/12)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours des OPC solidaires (en M€)	1 073	1 719	2 241	2 420	3 409	4 597	5 001	6 132	7 216	8 559
Encours de l'épargne solidaire (en M€)	1 630	2 400	3 082	3 548	4 690	6 018	6 836	8 458	9 765	11 548
<b>Part des OPC dans l'encours d'épargne solidaire</b>	<b>65,8%</b>	<b>71,6%</b>	<b>72,7%</b>	<b>68,2%</b>	<b>72,7%</b>	<b>76,4%</b>	<b>73,2%</b>	<b>72,5%</b>	<b>73,9%</b>	<b>74,1%</b>

Source : Finansol

L'encours de l'épargne solidaire comprend tous les placements d'épargne labellisés Finansol ainsi que les FCPE non labellisés (leurs caractéristiques solidaires sont définies réglementairement et sont compatibles avec les principaux points du Règlement du label Finansol). Par ailleurs, dans le cas de fonds « nourriciers » et de fonds « maîtres » solidaires, l'encours n'est comptabilisé qu'une seule fois de façon à éviter de compter deux fois un même actif. De même, lorsqu'un OPC investit au capital d'une entreprise solidaire, l'actif n'est compté qu'une seule fois et affecté au collecteur d'épargne.

**Au 31/12/2017, l'encours de l'épargne solidaire était de 11,55 Mds€ (+ 18,3%), représentant 0,23% de l'épargne financière des Français.**

En valeur absolue, c'est à ce jour la meilleure progression, avec 1,8 Md€ de collecte supplémentaire. L'écart annuel est tout simplement plus important que les encours d'épargne solidaire totaux enregistrés il y a 10 ans (1,6 Md€ aux 31/12/2007 et 31/12/2008). Cette donnée atteste d'un véritable changement d'échelle et d'un attrait exponentiel de l'épargne solidaire auprès de toutes les catégories de souscripteurs.

La hausse annuelle des encours s'inscrit donc dans une dynamique structurelle impulsée principalement par une disposition réglementaire relative à l'épargne salariale solidaire. **La LME du 04/08/2008 a permis d'accroître l'encours d'épargne salariale solidaire qui a été multiplié par 7,4 depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.** Au 31/12/2017, l'encours de l'épargne salariale solidaire s'élève à 7,4 Mds€ (source AFG), en hausse de 18,9% sur un an, avec un gain net de 1,2 Md€. Huit ans après sa mise en œuvre, cette disposition législative produit toujours des effets positifs et a contribué cette année encore à l'accroissement des ressources solidaires.

En 2017, **l'impact des marchés financiers en actions a été plus important que l'année précédente**, avec une progression du CAC 40 de 9,26%. Cette hausse a mécaniquement entraîné un accroissement de l'encours des OPC sur la partie investie en actions cotées. Les OPC, via différents supports (FCPE, FCP, SICAV, etc.), représentent environ trois quarts des encours d'épargne solidaire depuis une dizaine d'années. La variation des marchés financiers est, en conséquence, un facteur important dans l'évolution des ressources d'épargne solidaire et, in fine, dans celle des montants investis dans les projets solidaires.

Un troisième élément permet d'expliquer la hausse des encours : **l'engagement d'un nombre croissant d'établissements bancaires à promouvoir leur offre de produits solidaires.** En effet, si certains réseaux sont proactifs depuis de nombreuses années, d'autres ont récemment adopté une politique commerciale plus dynamique. Pour tous ces établissements le constat est identique, et ce, quelle que soient leurs caractéristiques (nature de l'établissement, taille du réseau, offre solidaire proposée, etc.) : lorsqu'ils font le choix de promouvoir leur offre solidaire, le succès commercial est au rendez-vous.

L'encours de l'épargne bancaire solidaire a ainsi atteint 3,62 Mds€ (+ 18,7%) au 31/12/2017. Le taux de croissance annuel est similaire à celui de l'épargne salariale solidaire. **L'épargne solidaire bénéficie donc de deux moteurs de croissance solides, en volume.**

L'épargne collectée par les entreprises solidaires a également progressé à un bon rythme (+ 9,2%), son encours s'élevant à 548 M€ fin 2017. Certains placements atteignent de hauts niveaux d'encours, équivalents à ceux de placements bancaires et financiers. Les encours bruts (c'est-à-dire hors retraitements liés à l'investissement de fonds solidaires) des actions non cotées de la foncière Habitat et Humanisme et de France Active Investissement frôlent individuellement les 200 M€ au 31/12/2017 et ceux d'Entreprendre pour Humaniser la Dépendance ont dépassé les 120 M€.

# LES SOUSCRIPTIONS DE PLACEMENTS SOLIDAIRES

# 2,39 millions

Nombre de souscriptions de produits d'épargne solidaire, au 31 décembre 2017.

Le nombre de souscriptions de placements solidaires a connu une forte augmentation en 2017, avec un différentiel de 366 000 nouvelles souscriptions (contre à peine plus de 200 000 en 2016). Cela porte ainsi à près de 2,4 millions le nombre de souscriptions de placements solidaires (+ 18,1%) au 31/12/2017. Cet indicateur ne doit pas être confondu avec le nombre d'épargnants solidaires pour lequel Finansol fournit simplement un ordre de grandeur à titre indicatif (plus d'un million).

Il s'agit d'une estimation car la détermination exacte du nombre d'épargnants individuels sur l'ensemble des familles de produits et des réseaux de distribution n'est actuellement pas possible. Un épargnant peut à la fois détenir des actions non cotées de plusieurs entreprises solidaires ainsi que des produits financiers ou bancaires. De même, de nombreux salariés ont le choix entre plusieurs fonds solidaires dans leurs dispositifs d'épargne salariale et peuvent effectuer des arbitrages en choisissant plusieurs d'entre eux selon leurs profils de gestion et donc selon leurs niveaux de risque.

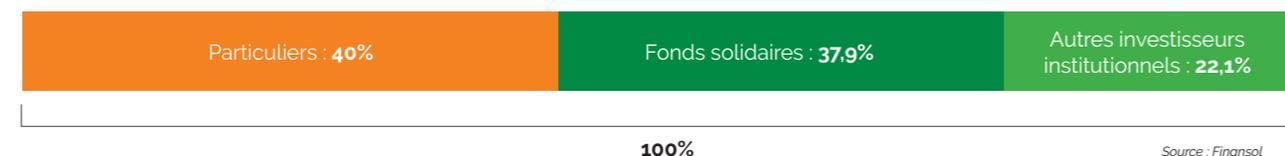
La répartition par canal de souscription évolue peu d'une année sur l'autre avec une prédominance des fonds d'épargne salariale (81,8%) loin devant l'épargne bancaire solidaire (13%) et l'épargne collectée par les entreprises solidaires (5,2%).

Si les souscriptions de placements solidaires ont augmenté pour ces trois catégories, la dynamique de souscriptions a été particulièrement forte pour l'épargne bancaire solidaire. Plusieurs placements ont, en effet, connu un fort succès commercial en 2017 comme le FCP « Mirova Emploi France » (Caisse d'Epargne) dont les souscriptions ont été multipliées par trois en un an, devenant le premier placement bancaire solidaire sur ce critère. De même, en nombre de souscriptions, le « Service d'épargne solidaire » (Société Générale) est à présent en tête parmi les produits d'épargne de partage.

Concernant les FCPE solidaires, plusieurs totalisent plus de 100 000 souscriptions, voire plus de 200 000 pour le plus important d'entre eux, le FCPE « Amundi Label Equilibre Solidaire ».

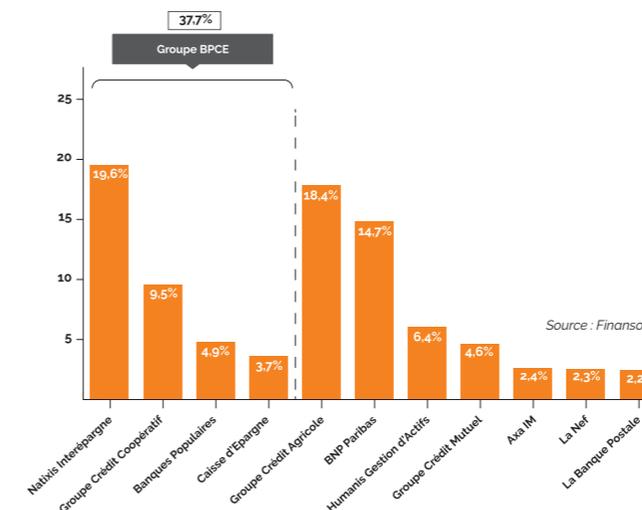
Enfin, sur l'épargne collectée par les entreprises solidaires, les actifs détenus par les particuliers sont en très légère hausse sur un an, représentant 40% des encours au 31/12/2017. Cette part pourrait toutefois diminuer si le contexte fiscal évoluait en défaveur du capital citoyen solidaire. La part de l'investissement au capital d'entreprises solidaires via les fonds d'épargne salariale est en forte hausse (+ 4 pts), portée par une très forte collecte d'épargne sur ce support, en 2017 (cf. p. 7).

## Zoom sur la répartition des encours des placements collectés par les entreprises solidaires par type de souscripteurs (au 31/12/2017)

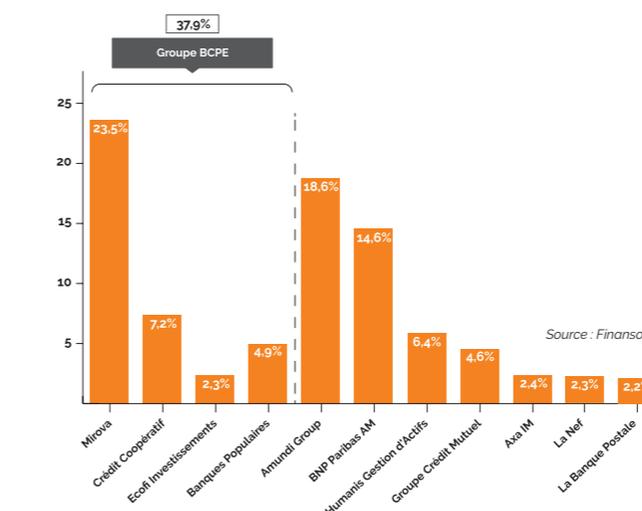


# LES COLLECTEURS ET GÉRANTS D'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Les collecteurs d'épargne solidaire (en part de marché, au 31/12/2017)



Les gérants d'épargne solidaire (en part de marché, au 31/12/2017)



Ces indicateurs ventilent l'encours d'épargne solidaire (11,55 Mds€), exprimé en parts de marché (PDM), par réseau collecteur et par gestionnaire. Le périmètre de consolidation diffère légèrement entre les deux classements, une seule société de gestion pouvant gérer les placements financiers de plusieurs réseaux de distribution. De plus, il existe de légers décalages liés à la commercialisation par un réseau de fonds nourriciers gérés par un autre établissement financier. La part « nourricière » est alors consolidée avec les encours du réseau collecteur et donc retranchée au réseau gestionnaire.

Au 31/12/2017, le **Group BPCE** est toujours leader, avec 37,7% de PDM (- 1,3 pt). Via ses différentes entités, il conserve sa première position sur l'épargne salariale solidaire et sur l'épargne bancaire solidaire. Mirova reste la première société de gestion d'actifs solidaires en France, avec une PDM de 23,5%, en légère hausse (+ 0,4 pt). Le succès commercial du FCP « Mirova Emplois France » a notamment boosté ses encours ; l'encours du fonds maître, le FCP « Insertion Emplois Dynamique », atteignait près de 500 M€ fin 2017. Le travail de promotion mené conjointement par Mirova et France Active auprès du réseau Caisse d'Epargne a contribué à accroître son encours (+ 53,6% en 2017) dans des proportions considérables.

Le **Group Crédit Agricole** progresse de nouveau, principalement par la collecte sur ses fonds d'épargne salariale solidaires. Sur ce segment, Amundi connaît une très forte progression. Le fonds « Amundi Label Equilibre Solidaire » est le premier placement solidaire en termes d'encours avec 789,2 M€, au 31/12/2017. **BNP Paribas** complète le podium avec 14,7% de PDM ; un score stable comparé à celui enregistré l'an passé.

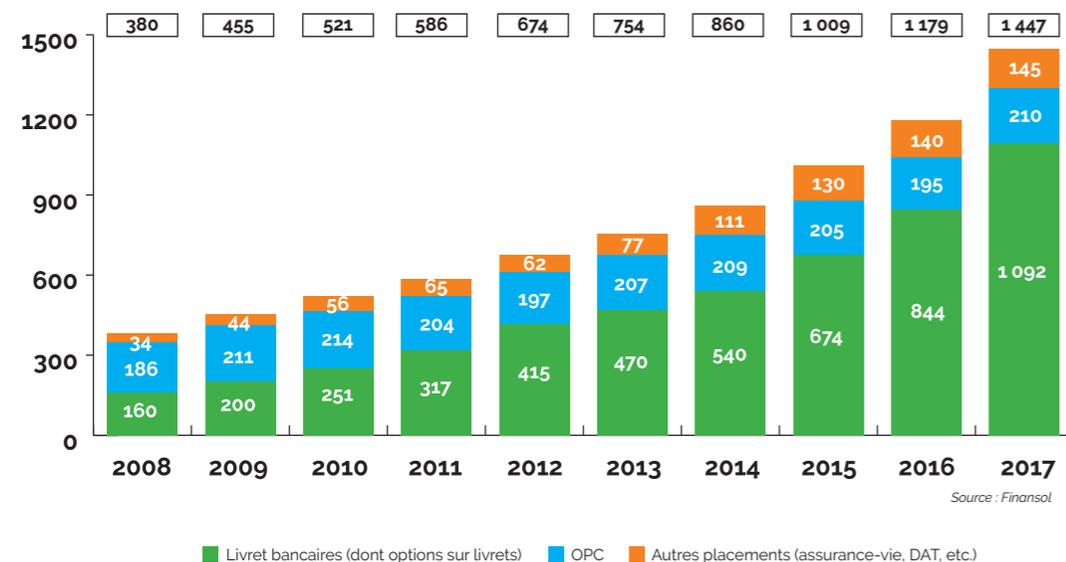
Les groupes BPCE, Crédit Agricole et BNP Paribas gèrent 71,1% des encours d'épargne solidaire en France, principalement par l'intermédiaire de leurs fonds d'épargne salariale solidaire.

La PDM d'**Humanis Gestion d'Actifs** (6,4%) est celle qui a le plus progressé en un an (+ 1 pt), avec une augmentation très nette des encours de sa gamme de FCPE solidaires. Il consolide ainsi sa quatrième place devant le **Group Crédit Mutuel** et **Axa IM** qui drainent, eux aussi, de gros volumes d'épargne salariale solidaire.

**La Nef** a également gagné du terrain en 2017 avec une PDM (2,3%) en légère hausse (+ 0,2 pt). C'est le seul établissement présent dans ce palmarès qui ne commercialise pas de placements financiers (OPC). En effet, la Nef tire ses ressources de la souscription d'actions non cotées de sa société financière, d'un livret bancaire et de dépôts à terme (concernant les placements labellisés Finansol).

# L'ÉPARGNE DE PARTAGE

L'encours de l'épargne de partage (en M€, au 31/12)



L'encours d'épargne de partage s'élève à 1,45 Md€, au 31/12/2017. Avec un taux de croissance annuel de 22,7%, il a progressé plus rapidement que celui de l'épargne solidaire (+ 18,3%) pour la deuxième année consécutive. L'essor de l'épargne de partage est, une fois de plus, à mettre au crédit des livrets de partage dont l'encours a franchi en 2017 le seuil du milliard d'euros (1,09 Md€).

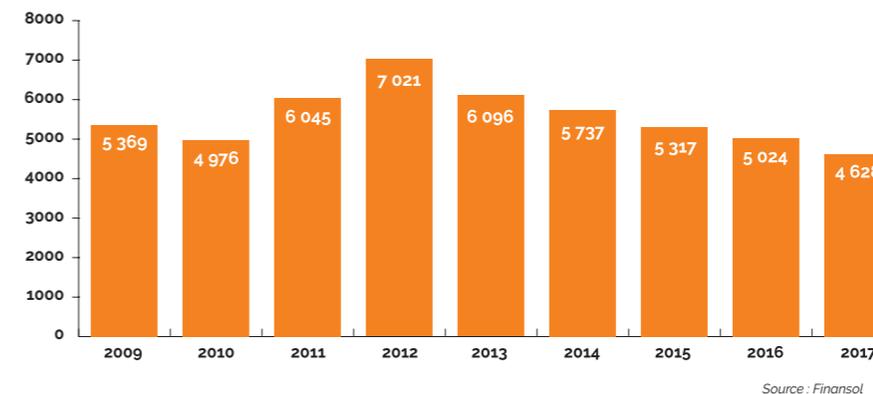
Ce placement connaît un franc succès, celui-ci répondant aux attentes d'une majorité d'épargnants français : la sécurité du capital placé et des intérêts acquis, la disponibilité des fonds, une rémunération supérieure ou égale à celle du livret A (et du LDDS) ainsi qu'une fiscalité avantageuse (fiscalité du don). Ce produit d'épargne permet, en outre, de soutenir les activités solidaires de nombreuses associations.

L'encours des livrets de partage représente plus de 75% des encours d'épargne de partage. La part des OPC de partage, en revanche, diminue régulièrement. C'est la seule catégorie de produits, tous supports et mécanismes de solidarité

confondus, dont les encours reculent structurellement. Cependant, en 2017, l'encours des OPC a progressé. Il a bénéficié d'un léger rebond lié, d'une part, à la performance des fonds investis en actions et, d'autre part, à la hausse de la collecte des fonds proposés en tant qu'unités de compte dans les contrats d'assurance-vie de la Société Générale.

Le Crédit Coopératif reste leader sur l'épargne de partage avec une part de marché de 53,4%, bien que celle-ci soit en baisse en raison d'une concurrence accrue (MAIF, Groupe Crédit Mutuel, etc.). De plus en plus d'établissements financiers choisissent, en effet, les placements de partage, soit pour compléter leur offre de produits solidaires, soit comme premier support solidaire. La MACIF et le Crédit Municipal de Paris viennent d'ailleurs à leur tour de proposer des livrets de partage (cf. p.3). L'encours des placements de partage du Crédit Coopératif augmente en volume tous les ans, notamment via le livret Agir qui demeure l'un des principaux placements solidaires. A lui seul, il concentre plus de 40% des encours d'épargne de partage.

Les dons issus des placements de partage (en K€)



Les associations bénéficiaires de placements de partage ont touché un peu plus de 4,6 M€ en 2017 (-7,9%). Il s'agit du plus faible montant atteint depuis l'année 2006 (3,8 M€ de dons). Celui-ci est en baisse depuis 2012 en raison de la faiblesse des taux d'intérêt qui impactent la performance financière des placements de partage, investis très majoritairement sur des produits de taux. La rémunération des deux principaux livrets de partage, le « livret Agir » (Crédit Coopératif) et le « Livret Epargne Autrement » (MAIF), a très légèrement baissé en 2017, avec pour effet une diminution des dons versés aux associations.

Le classement 2017 des associations bénéficiaires d'épargne de partage

Rang	Associations	Dons reçus (en K€)
1	Habitat et Humanisme	766,5
2	CCFD-Terre Solidaire	589,2
3	Fondation de l'Avenir	306,3
4	Terre et Humanisme	302,7
5	FIDH	151,9
6	Réseau Cocagne	143,5
7	Action contre la Faim	140,7
8	Les doigts qui rêvent	115,0
9	France Nature Environnement	112,0
10	Médecins du Monde	97,5
11	Handicap International	92,9
12	Les Restaurants du Cœur	87,5
13	Fondation Énergies pour le Monde	84,0
14	Croix Rouge	73,8
15	Fondation Abbé Pierre	68,0

Source : Finansol

En 2017, seules 9 associations ont reçu plus de 100 K€ contre 11 l'an passé. Avec 766,5 K€ de dons reçus via l'épargne de partage, Habitat et Humanisme conserve la première place au classement des associations bénéficiaires. Le CCFD-Terre Solidaire est deuxième avec un montant en légère hausse (+ 4,2%) dans un contexte de baisse globale. La Fondation de l'Avenir complète le trio de tête pour la première fois, avec 306,3 K€ de dons perçus en 2017. Elle a principalement bénéficié des bons résultats du FCP « Avenir Partage ISR », géré par Ofi Asset Management. La Fondation de l'Avenir devance de peu Terre et Humanisme (302,7 K€).

Les quatre premières associations ont reçu 42,4% des dons issus des placements de partage. Si 113 associations ont de nouveau bénéficié des revenus des placements de partage en 2017, les montants perçus individuellement restent très inégaux. En effet, les trente premières associations ont touché 3,87 M€, soit 83,6% du montant des dons issus des placements de partage.

# LE FINANCEMENT SOLIDAIRE

Les ressources collectées issues de l'épargne solidaire et présentées dans la première partie de ce document permettent la mise en œuvre **d'outils de financement orientés vers des activités à forte utilité sociale**.

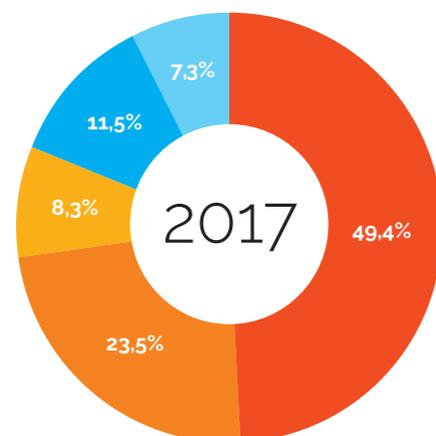
Les indicateurs et analyses qui suivent traitent de ces financements et se décomposent en 2 parties :

- Indicateurs financiers
- Indicateurs relatifs à l'utilité sociale des projets financés

## 1. Indicateurs financiers

**Les acteurs de la finance solidaire ont investi 352,4 M€ en 2017** dans des projets à forte utilité sociale et environnementale (portant le stock de financement solidaire au 31/12/2017 à plus d'1,6 Md€). Ce chiffre, de 25% supérieur à celui de l'année précédente, se décompose de la manière suivante :

Répartition du flux de financement solidaire



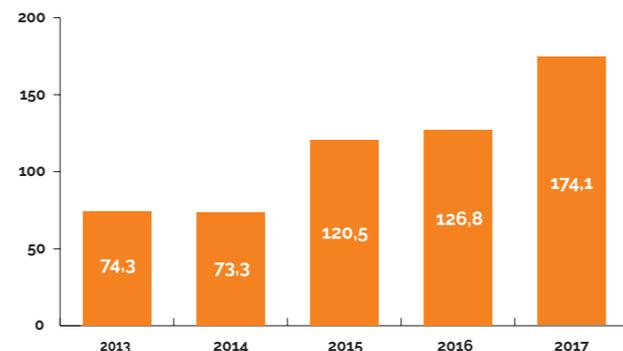
Source : Finansol

- Financement d'associations et d'entreprises à forte utilité sociale en France
- Investissement foncières sociales
- Financement orienté vers les PED
- Prêts sociaux
- Prêts environnementaux

### 1.1 Le financement d'associations et d'entreprises solidaires en France – 174,13 M€

En 2017, 32 financeurs et fonds solidaires ont, grâce aux ressources issues de l'épargne solidaire, investi **174,13 M€ (+ 37,3%)** dans des associations et entreprises à forte utilité sociale. Cette progression du volume de financement solidaire est principalement portée par les acteurs majeurs du secteur qui ont poursuivi leur développement (la Nef, France Active Investissement, les principaux gérants d'actifs solidaires) ainsi que par l'augmentation du volume d'activité d'autres financeurs plus jeunes (INCO, Solifap, Energie Partagée Investissement).

Evolution du financement solidaire d'associations et d'entreprises solidaires en France (en M€)



Source : Finansol

Plusieurs tendances sont à noter :

#### Progression modérée du nombre d'entreprises soutenues

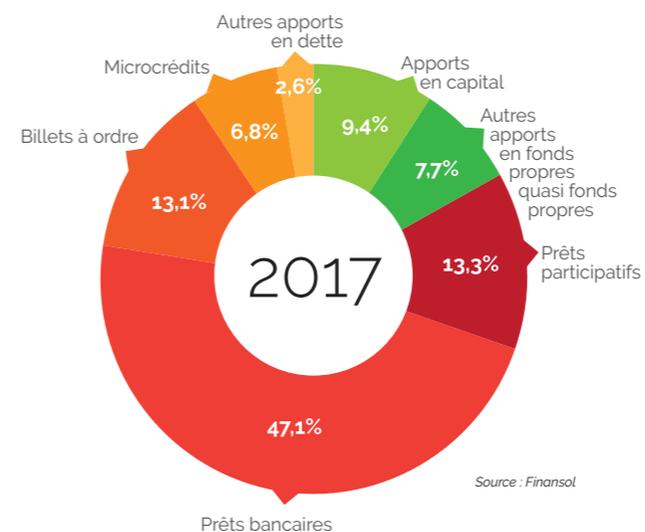
**1 300 entreprises et associations** ont été soutenues par la finance solidaire en 2017 (contre 1 200 en 2016, soit une progression de 8,3%). **1 900 particuliers** ont également bénéficié d'un microcrédit dans le cadre de la création d'une activité professionnelle.

Ces chiffres sont principalement alimentés par les différents « réseaux » proposant une offre de financement solidaire (France Active, la Nef, les CIGALES, Initiative France, l'Adie pour ce qui concerne l'activité de microcrédit).

#### Progression importante de la part des apports en fonds propres

Près de 300 entreprises ont bénéficié d'apports en fonds propres et quasi fonds propres (FP/QFP) de la part de la finance solidaire en 2017. Cette progression importante (+ 35% par rapport à 2016) se traduit par une **hausse encore plus spectaculaire du volume d'investissement en FP/QFP qui passe de 9,3 M€ à 29,8 M€**.

Répartition du financement d'entreprises solidaires par mode d'intervention



Source : Finansol

Les origines de cette progression sont multiples, parmi lesquelles :

- le développement de l'activité de plusieurs acteurs de

l'investissement solidaire (France Active Investissement, INCO ou encore Energie Partagée Investissement) ;

- le développement d'un acteur du « crowd equity » solidaire : LITA.co ;
- l'augmentation très sensible des investissements en FP/QFP effectués « en direct » par les gérants d'actifs solidaires.

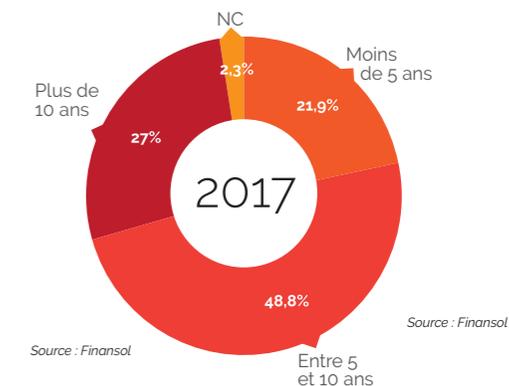
**La progression de la capacité de la finance solidaire à intervenir en FP/QFP est néanmoins affectée par un certain nombre de difficultés réglementaires**, des évolutions du traitement fiscal de l'actionariat solidaire, qui amenuisent leurs capacités de collecte, au resserrement du dispositif de garantie des investissements en fonds propres de la Bpi, qui minore leurs capacités d'intervention. Les différents acteurs du « capital-risque citoyen solidaire » ont ainsi connu une baisse de leur volume d'investissement en 2017.

Par ailleurs, cette offre d'investissement en FP/QFP reste assez largement orientée vers les entreprises à statuts commerciaux, les outils de fonds propres et quasi fonds propres associatifs et coopératifs (souscription de parts sociales, apports associatifs, titres associatifs et participatifs) ne constituant que 22% des apports en haut de bilan de la finance solidaire en 2017.

#### Allongement des durées des financements en dette

Les interventions en dette des acteurs de la finance solidaire prennent des formes très variées : prêts bancaires de la Nef et du Crédit Coopératif, prêts participatifs proposés par le réseau France Active, microcrédits distribués par l'Adie, prêts d'honneur du réseau Initiative France, billets à ordre des fonds solidaires.

Répartition du financement d'entreprises solidaires en dette par durée du prêt



Source : Finansol

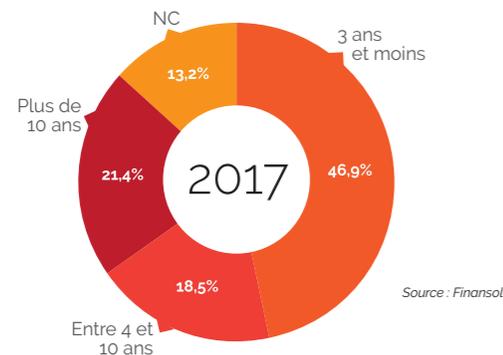
Source : Finansol

**La somme des différentes interventions de cette nature en 2017 atteint près de 144 M€.** Comme le montre le schéma ci-dessus, ce chiffre est composé en majeure partie de **financements à moyen terme**. Pour autant le constat peut être fait d'une tendance à l'allongement des outils de dette permis par l'épargne solidaire. Ainsi, **51% de ce volume de financement correspond à des prêts à 7 ans ou plus**. Cet allongement a plusieurs origines :

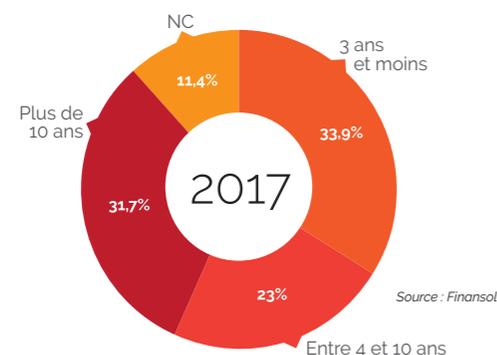
- la progression importante de l'activité de crédit de la Nef en 2017 qui, si elle peut intervenir sur des crédits à court terme, a plutôt vocation en tant qu'établissement bancaire, à s'engager sur des prêts longs ;
- la tendance à l'augmentation des durées des prêts participatifs de France Active Investissement ainsi que des billets à ordre des fonds solidaires.

### Doublage du volume de financement orienté vers les entreprises de 3 ans et moins

Répartition des entreprises financées par degré de maturité



Répartition du volume de financement par degré de maturité



Pour un nombre de projets en légère hausse (+ 4%), le volume de financement solidaire orienté vers des entreprises de moins de 3 ans a connu une augmentation importante en 2017. **55 M€ ont été investis dans plus de 600 d'entre elles, soit une hausse de 109%**, témoignant de tickets moyens plus importants pour ces entreprises en création ou en phase de primo-développement.

Comme les années précédentes, les associations et coopératives sont sous représentées parmi ces dernières puisque, bien qu'elles constituent 42% des bénéficiaires de financement en 2017, elles ne représentent que 26,5% des projets de 3 ans ou moins. Trois explications peuvent être avancées sans que l'on puisse mesurer la part de chacune d'entre elles :

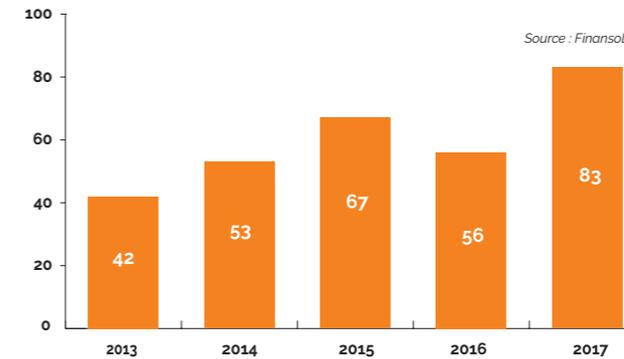
- une tendance grandissante à la création d'activités économiques à forte utilité sociale prenant la forme de sociétés à statuts commerciaux ;
- les difficultés des financeurs solidaires pour soutenir en fonds propres auprès des projets de l'ESS en création, limitant de fait leur capacité à intervenir auprès de ces entreprises ;
- une moindre sollicitation de la finance solidaire, voire d'apports financiers extérieurs, par les associations et coopératives au cours de leurs premières années.

### Augmentation des interventions à plusieurs centaines de milliers d'euros

Parallèlement, le nombre d'interventions des financeurs et fonds solidaires sur des montants conséquents progresse également. **54 entreprises et associations ont bénéficié d'apports supérieurs à 500 000 €** en 2017 (elles étaient 40 en 2016) et près de 170 ont bénéficié d'apports supérieurs à 200 000 € (contre à peine 130 en 2016). Si, pour de nombreux projets, la capacité de certains financeurs d'intervenir sur des besoins limités est précieuse, le fait que, progressivement, plusieurs acteurs de la finance solidaire soient en mesure de contribuer à des plans de financement de plusieurs millions d'euros renforce la capacité du secteur à **répondre aux besoins de financement liés au changement d'échelle**.

## 1.2 Les investissements fonciers solidaires – 82,79 M€

Evolution des investissements fonciers sociaux (en M€)



L'épargne solidaire a permis, en 2017, **près de 83 M€ d'investissement fonciers et immobiliers sociaux (+46,9%)**. Ces investissements sont majoritairement orientés vers le logement très social mais concernent également, pour partie, des projets d'accompagnement de personnes dépendantes.

Les acteurs traditionnels du secteur ont presque tous vu leur volume d'investissement sensiblement progresser. Au-delà des opérateurs historiques, de nouveaux acteurs contribuent au dynamisme de cette catégorie de financement solidaire. Parmi eux :

- la foncière Les 3 Colonnes qui, en inventant le viager solidaire, permet le maintien à domicile de personnes âgées ayant de faibles revenus ;
- la foncière Caritas Habitat du Secours Catholique qui, sur un modèle plus « traditionnel » capte de l'épargne solidaire de particuliers et d'institutionnels pour l'investir dans des projets de logements d'insertion ;
- la société de capital-investissement Sigma Gestion qui a créé le premier OPC investi à 100% dans le logement très social. L'épargne collectée est ainsi investie dans des entreprises ESUS qui acquièrent les logements et qui, dans le cadre des dispositifs « Solibail » et « Louez solidaire », les louent à des associations d'insertion par le logement.

Les projets de logement d'insertion et d'hébergement de personnes en situation de dépendance restent parmi les principaux « débouchés » de l'épargne solidaire. Le fort impact social de ces projets, combiné au caractère pérenne de l'activité (dû au soutien public et à la présence d'actifs immobiliers) et aux perspectives de revalorisation de l'investissement permises par l'appréciation du patrimoine immobilier des foncières, font de ce secteur un débouché majeur de l'épargne solidaire.

## 1.3 Les prêts aux particuliers – 66,07 M€

Pour une part mineure, l'épargne solidaire permet également le financement d'un certain nombre de prêts destinés à des particuliers, sans lien direct avec le financement d'une activité économique.

### Les prêts sociaux – 40,38 M€

Parmi les financements solidaires destinés aux particuliers, les prêts proposés par les Crédits Municipaux de Paris et Nîmes ont vocation à permettre à des personnes connaissant des difficultés financières d'avoir **accès à un crédit court terme**. Le montant total des prêts accordés en 2017 est de 40,38 M€.

Cette catégorie de financement solidaire a vocation à poursuivre son développement avec l'entrée dans le périmètre du label Finansol en 2018 du Compte Epargne Solidarité distribué par le Crédit Municipal de Nantes et dont la collecte permet de financer des microcrédits personnels **accompagnés afin de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle**.

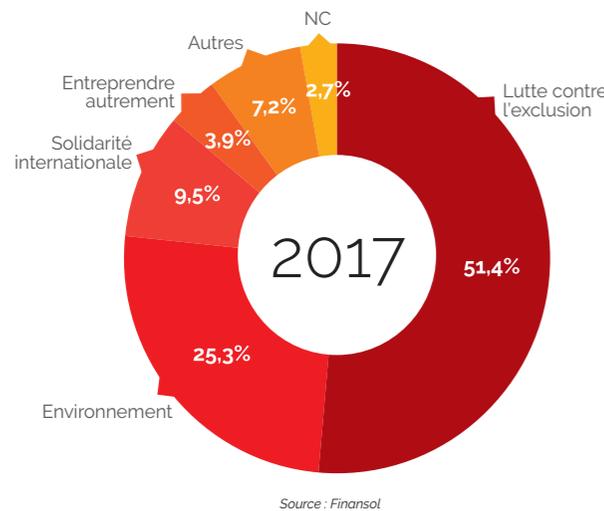
### Les prêts environnementaux – 25,69 M€

Un certain nombre de Banques Populaires proposent, grâce à la collecte d'épargne solidaire via les livrets CODEVair, des prêts environnementaux, destinés à financer l'acquisition d'équipements écologiques dans le cadre d'un projet de rénovation de logement. Le montant total de ces prêts accordés en 2017 est de 25,69 M€.

## 2. Utilité sociale du financement solidaire

Le point qui définit et rassemble les acteurs de la finance solidaire est le fait de soutenir, par le prêt et l'investissement, des activités à forte utilité sociale. Pour autant, tous ne partagent pas une même définition de l'utilité sociale et chacun d'entre eux définit la nature des impacts qu'il escompte de son activité de financement. Le graphique ci-dessous décompose l'ensemble du financement solidaire 2017 (352,4 M€) selon l'utilité sociale des projets soutenus.

### Répartition du financement solidaire par utilité sociale des projets financés



### 2.1 Lutte contre l'exclusion

Les activités concourant à la lutte contre l'exclusion sociale restent prédominantes parmi les projets soutenus par la finance solidaire. Cette catégorie inclut une grande diversité de projets.

Avec près de **58 M€ investis (+51%)**, les projets liés au **logement très social** occupent toujours une place importante.

En 2017, les différentes foncières solidaires de la maîtrise d'ouvrage d'insertion ont ainsi **réceptionné près de 500 nouveaux logements**, portant le parc qu'elles ont acquis grâce à la finance solidaire à plus de 5 000 logements. Ce parc de logements leur a permis d'accueillir **plus de 3 700 nouveaux bénéficiaires en 2017**.

L'épargne solidaire est également investie de manière significative dans **l'action sanitaire et sociale**. Une centaine de projets liés à l'accompagnement de personnes handicapées, à l'hébergement de personnes dépendantes ou à l'accueil d'enfants en bas âge ont été soutenus **à hauteur de 51 M€ (+22%)**. Outre les acteurs associatifs traditionnels de ce secteur, la finance solidaire intervient de manière croissante en soutien d'entreprises mettant au point des solutions technologiques au service de personnes en situation de dépendance.

L'insertion par l'activité économique est un domaine d'investissement historique de la finance solidaire et ce sont, en 2017, **plus d'une centaine d'entreprises d'insertion qui ont été financées à hauteur de 14,6 M€ (+56%)**. Par ailleurs, si le financement d'activités économiques à forte utilité sociale constitue le cœur de la finance solidaire, l'épargne solidaire est également pour partie investie avec l'objectif de favoriser la création d'activités économiques par des personnes n'ayant pas accès au crédit. **Près de 12 M€ de microcrédits ont ainsi été attribués à près de 1 900 personnes** sur des ressources issues de l'épargne solidaire en 2017.

Par ailleurs, plus de 66 000 prêts sociaux ont été attribués à des personnes en situation de difficulté financière par le Crédit Municipal de Paris et Nîmes.

### 2.2 Activités environnementales

Le montant investi par la finance solidaire dans les activités environnementales a connu **une progression de plus de 86%** entre 2016 et 2017 et **500 entreprises et associations** ont été soutenues à hauteur de **63,3 M€**.

La majeure partie de ces entreprises et associations sont des acteurs **de la filière biologique** (de la production à la transformation et la distribution) ou, plus largement, s'inscrivant dans des logiques de **circuits courts agricoles**. Près de 280 d'entre eux ont été financés à hauteur de 24,8 M€

en 2017 (+52,1%). Ces apports prennent différentes formes : des investissements fonciers pour faciliter l'installation des paysans, des prêts long terme pour soutenir les investissements des réseaux de distribution, des interventions en capital citoyen pour soutenir l'émergence de petits commerces locaux inscrits dans des démarches de circuits courts.

Le secteur des **énergies renouvelables** reste l'un des principaux domaines d'investissement de l'épargne solidaire avec **75 projets soutenus en 2017 pour un montant de 27 M€ (+25%)**. Ce sont très majoritairement des unités de production qui ont été financées. Leur production annuelle équivaut à la consommation (hors chauffage) de plus de 35 000 ménages.

Par ailleurs, un élargissement des thématiques couvertes par les projets environnementaux soutenus est à noter. En dehors des activités « traditionnelles » évoquées ci-dessus, se développent les entreprises et associations actives sur les sujets de l'autopartage, de la gestion des déchets, de la gestion écologique des forêts ou encore des produits éco-conçus.

Les activités relatives à la performance énergétique des bâtiments sont également soutenues. Une trentaine d'acteurs de l'écoconstruction ont été financés en 2017. Par ailleurs, l'épargne solidaire a également permis l'attribution de prêts environnementaux à des particuliers, à hauteur de 25,7 M€.

### 2.3 Entreprendre autrement

Si une part majeure de l'épargne solidaire est mécaniquement affectée aux entreprises solidaires d'utilité sociale, un certain nombre de financeurs solidaires oriente une part de leurs investissements vers des entreprises dont l'utilité sociale ne réside, ni dans le fait de s'adresser à des personnes en situation d'exclusion, ni dans la poursuite d'objectifs environnementaux mais, de manière assez large, **dans la manière dont est conduite l'activité et dans sa participation à un développement économique local socialement vertueux**. Ces projets, par définition très hétérogènes, sont soutenus en raison de leur contribution à la création d'emploi sur un territoire donné, de leur gouvernance participative, ou encore de la limitation délibérée de leurs externalités négatives (environnementales notamment).

Si l'ensemble de ces financements ne représente que **moins de 4% du montant total du financement solidaire**, c'est **près d'un quart des entreprises soutenues** en 2017 qui l'ont été selon cette logique.

Plusieurs financeurs, avec des niveaux d'exigence variables, s'inscrivent dans cette démarche, parmi lesquels **les acteurs à dimension locale** (Autonomie et Solidarité, IéS, les CIGALES, la Caisse Solidaire, Herrikoa, ...) qui, s'ils investissent en partie dans des projets d'économie solidaire, visent plus largement à soutenir **le développement économique de leur territoire**. Le nouveau positionnement de France Active de **soutien aux « entrepreneurs engagés »** participe également de ce mouvement en mettant en avant la proximité de certaines démarches entrepreneuriales avec les initiatives d'économie sociale et solidaire et en se proposant d'accompagner ces projets dans le sens d'un engagement social croissant. La Nef, si elle cible très largement des entreprises dont l'activité est liée à des questions écologiques, soutient également de **petites entreprises locales créatrices de lien social**, notamment en zones rurales. Le dispositif Initiatives Remarquables du réseau Initiative France se construit sur la même logique de **valorisation des dimensions responsables de TPE** en création.

Ce « décloisonnement » entre les entreprises solidaires et les entreprises qui, sans être construites autour de la résolution de problématiques sociales, génèrent un impact positif pour la société, n'est pas un phénomène nouveau mais il semble s'accélérer.

# DOSSIER

## LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

### 1. Les ressources

L'encours d'épargne solidaire orienté vers la solidarité internationale (en M€, au 31/12)

	2015	2016	2017
Epargne collectée par les entreprises solidaires	46.1	52.6	57.6
Epargne bancaire (livrets, dépôts à terme)	38.8	57.2	63.5
Epargne financière (OPC)	352.2	359.4	451.7
<b>TOTAL</b>	<b>437.1</b>	<b>469.2</b>	<b>572.8</b>

Source : Finansol

#### Périmètre :

Cet indicateur mesure l'encours d'épargne solidaire qui permet de financer les activités de solidarité internationale. Il comprend les placements dont au moins 50% des financements solidaires sont orientés vers la solidarité internationale ou qui comptent une majorité (au moins 50%) d'associations de solidarité internationale parmi les associations bénéficiaires des placements de partage.

**Au 31/12/2017, l'encours d'épargne solidaire orienté vers la solidarité internationale est de 572,8 M€ (+22,1%).**

Contrairement à l'an passé, le taux de croissance annuel de cette ressource est supérieur à celui de l'épargne solidaire (+ 18,3%). Cette augmentation est due à la forte collecte d'épargne financière, et plus particulièrement de celle du FCP « BNP Paribas Obli Responsable ». Fin 2017, l'encours de ce placement s'élève à 232,4 M€ (+ 55,4%).

**Les activités de solidarité internationale sont financées par des supports d'épargne très variés.** Cette thématique est présente depuis la création des premiers placements solidaires. En effet, le premier fonds solidaire, le FCP « Faim et Développement » (Ecofi Investissements), a été créé en 1983. Ce sont d'ailleurs les dons collectés via cet OPC qui ont permis de constituer le capital de la SIDI, le véhicule de financement

solidaire du CCFD-Terre Solidaire. Aujourd'hui, les dons issus de l'épargne de partage au profit du CCFD-Terre Solidaire<sup>1</sup> sont redirigés vers la SIDI pour financer l'accompagnement de ses projets solidaires ; cette ressource faisant ainsi partie intégrante de son modèle économique.

Plusieurs acteurs solidaires finançant la solidarité internationale, comme la Cofides Nord-Sud, FADEV, Microfinance Solidaire, Oikocredit<sup>2</sup> et la SIDI se sont constitués sous forme de société afin de pouvoir lever des fonds propres, via l'émission d'actions non cotées, auprès de particuliers et d'investisseurs institutionnels.

Au fil du temps, ces mêmes acteurs ont diversifié leurs ressources, que ce soit par l'intermédiaire de l'épargne de partage, des placements bancaires (Livret Oikocredit, Compte à terme CCFD), des contrats d'assurance-vie ou plus récemment des plateformes de financement participatif.

Concernant ce dernier outil, la première déclinaison solidaire a été créée en France par Babyloan, pour soutenir des projets de solidarité internationale. Les financeurs solidaires ont de plus en plus recours aux plateformes de financement participatif pour toucher de nouveaux publics et diversifier leurs canaux de collecte de fonds.

Enfin, les acteurs de la solidarité internationale ont également bénéficié de l'afflux de ressources issus des fonds « 90-10 », notamment par l'intermédiaire des fonds d'épargne salariale. Ce sont ainsi plusieurs centaines de millions d'euros qui financent des entreprises solidaires par des outils de dette ou par des apports en fonds propres. Toutefois, **la solidarité internationale n'est qu'une des nombreuses thématiques financées par les gérants de fonds. Fin 2017, elle représentait environ 8% des financements solidaires issus des fonds « 90-10 », eux-mêmes constituant 5 à 10% des encours totaux des fonds.**

Certains OPC (labellisés Finansol) financent exclusivement des projets de solidarité internationale (non agréés ESUS) sur la part d'actifs allouée aux investissements solidaires : le FCP "BNP Paribas Obli Responsable" (BNP Paribas) et la SICAV "Danone Communities" (Amundi). Par ailleurs, le fonds "Schneider Electric SICAV Solidaire" (Ecofi Investissements) finance une majorité de projets de solidarité internationale.

1. Pour plus d'informations, se référer à l'étude publiée par Finansol en décembre 2017 : « 20 ans du label Finansol : l'innovation financière au service de la solidarité ».

2. Oikocredit est une société financière coopérative de droit néerlandais. Les produits d'épargne proposés sont juridiquement différents.

## 2. Les dons issus de l'épargne de partage

En considérant le périmètre évoqué précédemment, l'encours des produits de partage orientés principalement vers des associations de solidarité internationale s'élève, à cette même date, à **140,5 M€**. Plus largement, sur un encours d'épargne de partage total de 1,45 Md€, ce sont 1,29 Md€ qui contribuent au financement de la solidarité internationale, au 31/12/2017, correspondant à l'encours des produits qui comptent au moins une association de solidarité internationale parmi les bénéficiaires.

Le montant des dons issus de l'épargne de partage orienté vers les associations de solidarité internationale (en K€)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant des dons SI	2 879	2 504	1 891	1 997	2 322	2 141	2 084	1 560	1 604	1 425
Part des dons SI dans total dons	49,8%	46,6%	38,0%	33,0%	33,1%	35,1%	36,3%	29,3%	31,9%	30,8%

Source : Finansol

Sur les 113 associations bénéficiaires d'épargne de partage, 24 interviennent sur la thématique de la solidarité internationale.

Dans un contexte de baisse généralisée des dons issus de l'épargne de partage, le montant des dons orienté vers les associations de solidarité internationale s'est élevé à **1,43 M€ en 2017**. Il s'agit d'une donnée qui diminue pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive à l'image des dons totaux perçus par les associations via l'épargne de partage (cf. p. 11). Les associations de solidarité internationale sont particulièrement touchées par la baisse des revenus puisque leur part relative diminue régulièrement pour s'établir à 30,8% en 2017. Celle-ci a atteint l'un de ses plus bas niveaux.

Cette baisse chronique est liée au fait que les placements de partage qui soutiennent les associations de solidarité internationale sont relativement anciens, principalement des OPC, et donc peu commercialisés et souscrits. Le nombre de souscripteurs de plusieurs OPC de partage, et les encours correspondants, reculent année après année (cf. p. 10). En outre, le nombre d'associations bénéficiaires ne cesse de s'élargir, souvent au profit d'autres thématiques ou d'organismes ayant un impact local.

Le CCFD-Terre Solidaire a toujours été le principal bénéficiaire. Il capte à lui seul 41,4% des dons des associations de solidarité internationale. La FIDH et Action contre la Faim sont les autres acteurs majeurs de cette catégorie, toutes deux ayant reçu plus de 100 K€ de dons en 2017.

## 3. Le financement solidaire

Les initiatives de soutien aux entreprises d'utilité sociale dans les pays du Sud et, plus largement, à la solidarité internationale, sont parmi les acteurs historiques de la finance solidaire. En 2017 :

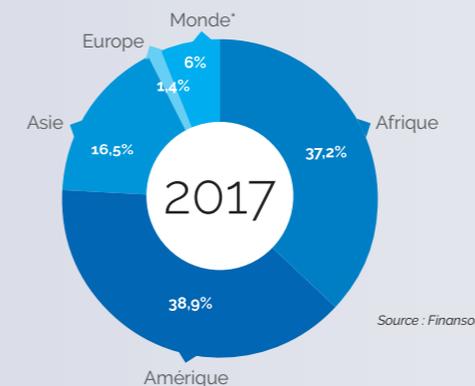
- Plus de 29 M€ ont été investis dans des projets participant à un développement économique solidaire dans ces pays (soit 8,3% du montant de financement solidaire en 2017) ;
- Près de 4 M€ d'investissement ont été levés par des associations de solidarité internationale implantées en France ;
- Plus de 1,4 M€ ont été versés sous forme de don à des associations de solidarité internationale (cf. p. 20) ;

Sur les 4 dernières années, ce sont ainsi près de 120 M€ de financement solidaire dédiés à la solidarité internationale qui ont été permis par l'épargne solidaire en France.

### 3.1 Le financement de structures implantées dans les PED

Des investissements majoritairement orientés vers l'Amérique du Sud et l'Afrique :

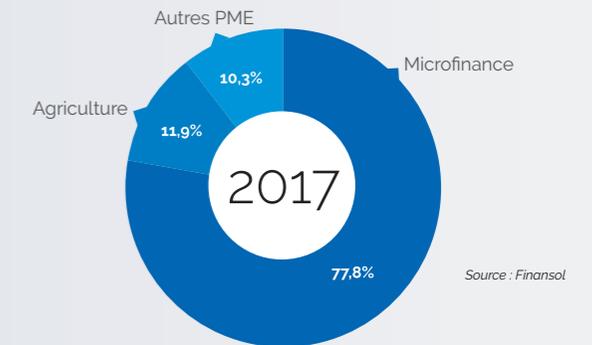
Répartition du financement solidaire orienté vers les PED en 2017 par continent



\* La catégorie « Monde » correspond à un fonds international de soutien à la microfinance

Les entreprises soutenues dans les PED sont de deux natures : des institutions de microfinance, d'une part, et des entreprises du secteur productif d'autre part, principalement dans les secteurs agricole et de l'accès à des énergies propres.

Répartition du financement solidaire orienté vers les PED en 2018 par utilité sociale



Source : Finansol

### 3.2 Soutien à la microfinance

C'est très largement vers le secteur de la microfinance qu'ont été orientés les investissements des fonds et financeurs solidaires français en 2017. **Plus d'une cinquantaine d'institutions de microfinance (IMF) ont ainsi été financées à hauteur de 22,7 M€**. Ces IMF comptaient, fin 2017, plus de 2,6 millions de clients. L'objectif de ces IMF est de lutter contre l'exclusion financière en proposant à des personnes n'ayant pas accès au système bancaire traditionnel des services d'épargne et de crédit. Certaines d'entre elles proposent également des services non financiers (formation, assistance technique, etc.).

Plusieurs dimensions témoignent du caractère solidaire de ces IMF :

- le ciblage des publics : les institutions soutenues par la finance solidaire ont vocation à adresser leur offre aux publics les plus éloignés de l'accès aux services financiers. Ainsi, parmi les clients des IMF soutenues en 2017, 67% sont des femmes et 57% vivent en zone rurale ;
- l'application par la quasi-intégralité d'entre elles des principes de protection du client fixés par la Smart Campaign : ces principes visent à conserver le caractère social de la microfinance et d'en éviter les éventuelles dérives. Parmi ces principes, se

- retrouvent : la prévention du surendettement, la transparence quant à l'offre de services, la tarification responsable ou encore le traitement équitable des clients ;
- plus largement, ces IMF sont notamment sélectionnées en fonction de la manière dont elles conçoivent leur mission sociale. Plusieurs financeurs accordent également de l'importance au caractère local de la gouvernance de l'institution.

Le corollaire de ces caractéristiques est le faible accès de ces IMF aux bailleurs de fonds traditionnels. En intervenant financièrement et par un appui technique, les financeurs solidaires souhaitent permettre à ces institutions d'atteindre la pérennité financière qui permettra de développer leur impact social.

### 3.3 Investissements en direct dans des entreprises du secteur productif

Le soutien en direct d'entreprises à forte utilité sociale représente 22% des montants investis dans les PED par les financeurs solidaires en 2017 (6,5 M€).

Le soutien de la finance solidaire à l'agriculture dans les PED prend principalement la forme d'un appui financier et technique à de petites exploitations et à des organisations coopératives de producteurs regroupant des exploitations d'agriculture familiale. Près de 3,5 M€ ont été investis dans des exploitations de cette nature en 2017, principalement par la SIDI et Oikocredit.

Les autres entreprises soutenues en direct par les financeurs solidaires français en 2017 sont principalement actives dans les domaines de l'accès à l'énergie. Entrepreneurs du Monde, via son véhicule de financement Microfinance solidaire, est notamment engagé sur ce champ.

**20% de financements en fonds propres** – La progression de la part des apports en fonds propres déjà constatée en 2016 s'est poursuivie en 2017. 20% des investissements effectués par la dizaine de financeurs actifs sur ces financements à l'international correspondent à des apports en fonds propres (ce chiffre était de 17% en 2016 et de 8% en 2015). Cette progression concerne moins le soutien à la microfinance que l'investissement en direct dans des entreprises productives.

### 3.4 Le financement d'associations de solidarité internationale en France

Indépendamment de ces financements de structures à utilité sociale implantées dans les PED, la finance solidaire a également poursuivi son soutien à des associations françaises de solidarité internationale (parmi lesquelles Acted ou ALIMA). Ce sont notamment les sociétés de gestion d'actifs solidaires qui, pour une partie restant mineure de leur activité, sont intervenues en 2017 auprès d'ONG dans le cadre d'importantes levées de fonds. Si elles sont encore peu nombreuses, ces ONG de solidarité internationale accédant aux ressources de l'épargne solidaire, notamment salariale, ouvrent potentiellement la voie à d'autres acteurs du secteur. Le fait que, par leur reconnaissance d'utilité publique et/ou par la reconnaissance de leur utilité sociale au sens de la loi, ces ONG aient accès à l'agrément ESUS doit pouvoir permettre à un plus grand nombre d'entre elles de solliciter les gérants de fonds solidaires.

Cette piste est d'autant plus prometteuse que les modes d'intervention des acteurs de la finance solidaire auprès de ces ONG permettent de répondre à des besoins mal couverts :

- en 2017, c'est notamment par le biais de souscription à des émissions de titres associatifs que les fonds solidaires sont intervenus auprès de ces associations, contribuant ainsi à renforcer leur haut de bilan. Si l'on constate encore dans le secteur une « sous-utilisation » de cet outil, ces acteurs de la solidarité internationale, en raison de la solidité de leurs modèles et de leurs dimensions considérables par comparaison avec la grande majorité des associations françaises, ont pu y avoir accès ;
- de manière plus traditionnelle, les fonds solidaires peuvent intervenir en prêt auprès de ces ONG via l'outil du billet à ordre qui, en raison de son remboursement in fine, de ses taux actuellement relativement modestes et de son caractère « non fléché », constitue un moyen intéressant de financement du besoin en fonds de roulement.





assureur militant

34 bis rue Vignon  
75009 PARIS

Tel : 01 53 36 80 60  
Fax : 01 53 36 80 69

**contact@finansol.org**

Suivez-nous sur

**www.finansol.org**

 **/label.finansol**  
 **@Label\_Finansol**

Association loi 1901 à but non lucratif

n°SIRET : 409 218 765 0058

